

CONVENTION TYPE TUTORAT CPGE MPSI - Terminale Lycée Saint Exupéry, Mantes-la-Jolie Lycées du bassin de Mantes, les Mureaux



Contacts:

Professeurs:

- M. Maffre (Mathématiques MPSI)
- M. Jacob (Physique-Chimie MPSI)
- M. Jacono (Mathématiques MP)
- M. Bisognin (Physique-Chimie MP)

Courriel:

tutorat.mantes@gmail.com

Page web:

http://tutorat-mantes.github.io

Adresse:

Lycée Saint-Exupéry 8, rue Marcel Fouque, 78 200 Mantes-la-Jolie

Secrétariat :

Odile Joncart sec.enssup@lyc-stex.eu 01 30 63 21 21

Convention Entre

L'établissement d'accueil :

LYCEE SAINT-EXUPERY

8, rue Marcel Fouque, 78200 MANTES-LA-JOLIE Représenté par M. MATHON-CLAUDON, agissant en qualité de Proviseur

L'établissement d'origine :

Lvcée

Lycée Adresse Commune Représenté par	:							
Agissant en qualité de Chef d'Etablissement.								
L'élève :								
NOM, prénom								
Classe	, 							
Responsable légal	, 							
Adresse	·							
Commune								

Est convenu,

Article 1: Objet de la convention



Le Lycée Saint-Exupéry met en œuvre un tutorat pour l'accueil des élèves de Terminale au sein des Classes Préparatoires Scientifiques (CPGE). Ce tutorat gratuit est assuré par les étudiants et les Professeurs de CPGE.

Article 2 : Objectif du Tutorat et organisation pédagogique

Le tutorat CPGE MPSI - Terminale a deux objectifs :

- Mettre les lycéens au contact d'étudiants et de Professeurs de Classes Préparatoires Scientifique afin de donner une vision concrète de cette filière.
- Initier les élèves aux exigences de l'Enseignement Supérieur et aux méthodes de travail nécessaires pour y réussir.

Le tutorat CPGE MPSI - Terminale n'est pas un soutien pour élèves en difficulté ou une préparation au baccalauréat.

Article 3: Organisation pédagogique

Le tutorat CPGE MPSI - Terminale se déroule au Lycée Saint-Exupéry, 8 rue Marcel Fouque, Mantes-la-Jolie.

Au cours de la séance, les élèves sont regroupés en groupes de 3 à 5 élèves.

Chaque groupe est encadré par un élève de Classe Préparatoire MPSI (1ère année CPGE) ou MP (2ème année CPGE) du Lycée Saint-Exupéry.

Un Professeur de Mathématiques ou de Physique de Classe Préparatoire supervise l'ensemble de la séance. Les séances sont conçues par les Professeurs de Classe Préparatoire Scientifique.

Les notions abordées s'inscrivent, le plus souvent, dans le cadre des programmes de Terminale en Mathématique complémentaire ou d'Enseignement Scientifique. Elles sont abordées sous la forme d'exercices ou d'exposés. Les élèves travaillent en petits groupes sur des sujets présentant un caractère original, ludique ou motivant. Le tutorat est aussi souvent un lieu d'échanges informels autour des études scientifiques et de l'orientation.

<u>Article 4</u>: Calendrier et horaires

Le tutorat CPGE MPSI - Terminale se déroulera tous les mercredis sur 7 séances de janvier à mars 2021, soit :

- Séance 1 : Mercredi 27 janvier
- **Séance 2** : Mercredi 3 février
- **Séance 3** : Mercredi 10 février
- **Séance 4** : Mercredi 3 mars
- Séance 5 : Mercredi 10 mars
- Séance 6 : Mercredi 17 mars
- **Séance 7** : Mercredi 24 mars

٢	Les	créneaux	ouverts	sont	de	13h30	à	15h30

Article 5: Obligations des candidats

L'élève se rend par ses propres moyens au Lycée Saint-Exupéry.

Au sein de ce dispositif, il s'engage à :

- être présent à toutes les séances aux quelles il s'inscrit
- ou prévenir le Lycée Saint-Exupéry en cas d'absence
- respecter le règlement intérieur du Lycée Saint-Exupéry

En cas de non-respect de ces obligations, l'élève pourra en être exclu du dispositif sans possibilité de recours. L'établissement d'origine et la famille en seront informés par courrier simple.

Article 6 : Statut de l'élève

L'élève reste sous la responsabilité de son établissement d'origine durant toute la durée de l'action tant du point de vue de sa couverture que sur le plan disciplinaire.

<u>Article 7</u>: Dénonciation

La convention peut être dénoncée par l'un ou l'autre des deux établissements contractants à tout moment en cas de force majeure.

Le Proviseur du Lycée Saint-Exupéry Le Proviseur du Lycée

J.C. MATHON-CLAUDON

Nom du Chef d'Etablissement

L'Elève Le Responsable légal